Comment ajouter une entreprise à l'annuaire

Les entreprises et les personnes nommées dans *L'Annuaire des professionnels, des artisans et des matériaux pour les travaux sur les biens patrimoniaux* ont été fournies par des personnes qui ont utilisé leurs services, des organisations professionnelles, des planificateurs ou des groupes patrimoniaux. Ils ont été recommandés par deux individus pour qui ils ont stabilisé, rénové ou adapté leur propriété patrimoniale.

Ceci ne constitue pas une liste complète. Des additions seront faites à mesure que des individus d'expérience et des sources de matériaux seront connus. Nous encourageons les professionnels et les artisans qui sont intéressés à être sur cette liste de contacter l'APNB. Si vous avez bénéficié des services d'un professionnel qui ne fait pas partie de l'annuaire et que vous pensez qu'il devrait y être ajouté, n'hésitez pas à nous contacter également.

Outils

Les entrepreneurs devront suivre les principes directeurs expressément conçus, spécifiquement Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada (2010).

Suivez ce lien et descendez jusqu'à la section intitulée « Lignes directrices pratiques en matière de conservation (DPC) » pour obtenir des informations utiles sur la restauration et la préservation des caractéristiques des bâtiments patrimoniaux de la ville de Saint John: Lignes directrices pratiques en matière de conservation de la Ville de Saint John

Questions à poser aux professionnels et artisans potentiels:

- L'entrepreneur a-t-il une grande expérience des bâtiments patrimoniaux ou se spécialise-t-il dans les nouvelles constructions?
- L'entrepreneur a-t-il une assurance contre les accidents du travail et une assurance responsabilité civile générale? Quelles sont les limites? Pouvez-vous être nommé "assuré supplémentaire"?
- Le candidat peut-il vous fournir une liste d'au moins trois références que vous pouvez appeler ou des chantiers antérieurs que vous pouvez visiter pour évaluer la qualité de son travail?
- L'entrepreneur possède-t-il une licence?
- Depuis combien de temps l'entrepreneur est-il en activité?
- Est-il disposé à fournir des références de crédit de la part de fournisseurs, tels que des marchands de bois, des vendeurs de plaques de plâtre et autres, afin que vous puissiez être sûr qu'il est financièrement solvable?
- L'entrepreneur est-il à l'aise pour travailler avec des dessins d'architecture et s'associer à des architectes?
- L'entrepreneur est-il capable de faire passer votre projet par le processus d'obtention de permis?
- L'entrepreneur sera-t-il en mesure de commencer votre projet? Combien de temps prévoit-il que votre projet prendra?

- Combien d'autres projets votre entrepreneur a-t-il en cours? À quelle fréquence prévoit-il d'être sur place pour votre projet?
- Quel pourcentage de son travail est axé sur les bâtiments patrimoniaux?
- Comment ont-ils appris à travailler avec des bâtiments patrimoniaux?
- Quels sont les problèmes courants qu'ils observent avec les bâtiments patrimoniaux, et comment les abordent-ils?
- Organisent-ils les projets relatifs au patrimoine différemment des nouvelles constructions? Comment cela se passe-t-il?
- Quelle est la durée de la garantie sur ces travaux?
- Participent-ils à des organisations du patrimoine?
- Comment poursuivent-ils leur formation sur les bâtiments patrimoniaux?

Si vous avez des questions, si vous apercevez des erreurs ou si vous voulez suggérer des noms ou de l'information, **SVP contactez** :

Association Patrimoine Nouveau-Brunswick
163, rue St. John
Fredericton, N-B E3B 4A8
(506)454-3561
info@amnb.ca